



COVID-19, la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France reste mobilisée aux côtés de ses adhérents.

COVID -19 Lettre d'information spéciale déconfinement de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France

26 juin 2020

Vous retrouverez dans cette lettre d'informations :

=> Les principales actualités relatives à la crise du Coronavirus et au déconfinement à l'échelle régionale et nationale ;

=> Interpellations des pouvoirs publics et collectivités :

Mobilisation réussie du secteur de l'IAE pour activer des crédits FDI État exceptionnels en lien avec la crise COVID;

Seine-Saint-Denis : des remises à la rue avant même la fin de la trêve hivernale

=> *Santé et hébergement : enquête de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France sur l'impact de la crise sanitaire liée au COVID-19 ;*

=> Invitation à actualiser les informations relatives aux structures dans le cadre de la reprise d'activités;

=> *Journée mondiale des réfugiés et programme de la semaine des réfugiés*

=> *Table ronde numérique sur l'apprentissage du français à l'occasion de la Journée Mondiale des Réfugiés ;*

=> *Travailleurs de rue, en première ligne face à la crise sanitaire : Dynamo France, plateforme française du réseau international de travailleurs de rue Dynamo international vous invite à témoigner de votre expérience des mois passés.*

=> *Sortie de crise Covid 19 : prime pour les salariés dans les établissements et services ;*

=> Actualités des Groupes d'appuis opérationnels et travaux de la task force IAE - COVID 19 :

- *3e commande groupée SIAE à l'initiative des réseaux IAE IdF : Gants, masques, visières et autres produits protections- juin juillet 2020 ;*
- *Groupe "Accompagnement financements SIAE"*

=> *Règles sanitaires et adaptation de l'activité de structures : informations et recommandations ;*

=> *Accès aux droits :*

- *Dispositif d'aller-vers pour favoriser l'accès aux droits de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) ;*
- *Réouverture de la permanence interassociative « Suivis DALO » à Paris ;*

=> *Hébergement logement :*

- *Enquête du Comité de veille associatif DALO du 93 ;*
- *Prévention des expulsions locatives ;*

=> *Actualités à destination des employeurs, employeurs de l'ESS et aux SIAE :*

- *Une nouvelle version du protocole en entreprise est entré en vigueur le*

mercredi 24 juin, venant remplacer celui mis en place le 3 mai dernier ;

- Parution du Décret confirmant la possibilité de prolonger les contrats en SIAE et les contrats aidés PEC pour une durée pouvant aller jusqu'à 36 mois
- Webinar FAS IdF "Présentation et démonstration de la Plateforme Inclusion sourcing et recrutement en SIAE" 2 juillet de 15h30 à 16h30 ;
- Création du fonds Résilience Île de France & Collectivités ouvert aux structures de l'ESS;
- Une nouvelle session de webinar IAE "COVID et mesures sanitaires en entreprises " le 7 juillet de 10h30 à 12h ;
- Nouveau : [Guide de lutte contre les discriminations dans les SIAE](#) ;
- Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) - Appel à projets 2020 ouverts jusqu'au 7 juillet;
- Appels à projets et mécénats

=> Sève Emploi 2021 : candidatez auprès de la Fédération Ile-de-France !

=> [Recommandations relatives au suivi social et à l'orientation des potentielles victimes de violences intrafamiliales](#) ;

=> [Renouvellement automatique des droits et réduction solidarité Transports](#)

Retrouvez en fin de la newsletter les liens vers les précédents articles d'information.

Les annonces de maîtrise de l'épidémie de la COVID19 et du passage en zone verte de l'Île-de-France ne doivent pas nous faire oublier la précarité de la situation de toutes les personnes qui ont été mises à l'abri pendant l'état d'urgence sanitaire.

Bien que le Ministre ait annoncé qu'il n'y aurait aucune remise à la rue avant le 10 juillet, nous dénonçons, avec Interlogement 93, le calendrier des services de l'État en Seine-Saint-Denis de fermeture des structures hivernales qui a débuté au 30 mai. Sur quasiment tous les autres territoires nous constatons une inquiétante augmentation régulière du nombre de personnes qui sont laissées à la rue chaque jour faute de places.

La Fédération reste mobilisée et poursuit ses interpellations des pouvoirs publics !

Consulter les ressources disponibles sur le COVID 19 sur le dossier partagé de la Fédération

Rejoindre la liste d'échange slack spéciale COVID 19

Interpellations des pouvoirs publics et collectivités

Mobilisation réussie du secteur de l'IAE pour activer des crédits FDI Etat exceptionnels en lien avec la crise COVID

Pour faire suite à la mobilisation répétée des réseaux IAE sollicitant un soutien pour accompagner les SIAE dans les difficultés liées à crise, une **réunion s'est tenue le 19 juin dernier entre les réseaux IAE avec la DGEFP et le Haut-Commissariat à l'inclusion dans l'emploi**, lors de laquelle a été confirmée la **mobilisation FDI exceptionnel en soutien à l'IAE**.

Ce FDI exceptionnel est abondé par les fonds provisionnés et non consommés de l'aide au poste IAE depuis le mois de mars. Il répond à 3 objectifs :

- Compenser les surcoûts liés au maintien d'activité,
- Amortir 50% de la perte de chiffre d'affaire,

- Accompagner la reprise d'activité

Les modalités et le calendrier précis de mise en œuvre devraient être communiqués très prochainement.

Seine-Saint-Denis : des remises à la rue avant même la fin de la trêve hivernale

Dans une motion du 10 juin, le Conseil d'Administration d'Interlogement 93 alerte sur la remise à la rue de ménages avant même la fin de la trêve hivernale prolongée jusqu'au 10 juillet par la loi sur l'état d'urgence sanitaire. Ces remises à la rue sont le résultat de la fermeture de dispositifs hivernaux et du déconventionnement hôtelier. Dans la circulaire « hébergement d'urgence et logement d'abord » du 3 juin, le Ministre Julien Denormandie avait pourtant annoncé le prolongement des dispositifs hivernaux a minima jusqu'au 10 juillet. Ce n'est pourtant pas le choix qui a été fait en Seine-Saint-Denis où des dispositifs ont été fermés malgré la proposition des opérateurs associatifs de les pérenniser pour faire la jonction avec la prochaine période hivernale. La semaine du 8 juin, ce sont en moyenne une centaine de ménages chaque jour qui ont été remis à la rue, en contradiction avec la circulaire du ministre et le Code de l'Action Sociale qui garantit la continuité de l'hébergement.

[La motion du CA d'Interlogement 93 est disponible ici.](#)

Anticipant ces difficultés, la Fédération IdF a été dès le 24 avril à l'initiative d'un courrier d'interpellation du Préfet de Région signé par l'ensemble des SIAO franciliens.

[Le courrier au Préfet de Région est disponible ici.](#)

Santé et hébergement : enquête de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France sur l'impact de la crise sanitaire liée au COVID-19

Depuis plusieurs mois, les structures d'hébergement du réseau de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France sont confrontés à une situation nouvelle imposée par la crise sanitaire. L'épidémie du COVID-19 a imposé une adaptation rapide des structures d'hébergement et a soulevé de nombreuses difficultés pour les équipes.

Dans l'objectif de produire des éléments d'analyse sur l'impact de la crise COVID-19 dans le secteur de l'hébergement en Ile-de-France, la commission santé de la Fédération des acteurs de la solidarité IdF lance une enquête à destination des structures de son réseau. Cette enquête permettra d'avoir des éléments étayés sur l'effectivité des dispositifs spécifiques mis en place par les services et agences de l'État mais également de recenser les bonnes pratiques dans les structures, d'identifier les évolutions de pratiques professionnelles liées à la situation sanitaire.

Tous ces éléments pourront ensuite être capitalisés, servir de base aux travaux de la Fédération visant à faciliter l'accès aux soins des personnes hébergées et permettre de capitaliser les pratiques dans un cadre inter-associatif pour permettre à notre secteur d'être mieux préparé en cas de résurgence de l'épidémie.

L'enquête proposée se compose de deux parties auxquelles nous vous invitons **à répondre par structure** (les répondants peuvent être des chef.fe.s de services, directions ou référent.e.s COVID 19 des structures) :

- Une **remontée de données quantitatives sur l'impact de l'épidémie de COVID-19 dans la structure** – nous vous invitons à télécharger le fichier accessible [via ce lien](#), à le remplir et à nous le renvoyer par mail à l'adresse : clotilde.hoppe@federationsolidarite-idf.org ;
- Un **questionnaire plus général accessible via ce lien** (durée de remplissage estimée à 10 minutes).

Nous vous remercions par avance pour le temps que vous consacrerez à la réponse à cette enquête dont les résultats seront précieux pour la Fédération et l'ensemble du réseau et vous invitons à la rediffuser en interne de vos structures aux chef.fe.s de service concerné.e.s.

Cette enquête n'aborde pas les questions liées aux surcoûts financiers qui font l'objet de travaux de la Fédération dans d'autres cadres.

SEMAINE DU 22 JUI – ACTUALISEZ LES INFORMATIONS DE VOTRE STRUCTURE

Afin de faire connaître les modalités de reprise des structures de veille sociale et d'aide alimentaire dans les départements franciliens et partenariat avec Solinum.

Nous vous invitons à renseigner directement les horaires et modalités d'accueil de votre structure dans [notre tableau partagé](#).

Les différentes informations demandées nous permettent également d'affiner la connaissance de l'état des capacités d'accueil et d'accompagnement réouvertes.

Afin d'économiser votre temps, ce tableau servira de base de donnée pour l'actualisation sur [SOLIGUIDE](#).

Journée mondiale des réfugiés et programme de la semaine des réfugiés



Ce samedi 20 juin 2020, la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France était présente à la maison des réfugiés à l'occasion de la mobilisation inter-associative organisée à l'occasion de la Journée Mondiale des Réfugiés.

Du fait de la situation sanitaire exceptionnelle, cette mobilisation inter-associative a pris cette année la forme d'un grand évènement numérique avec un lancement en live sur facebook le 20 juin et plus de 70 évènements proposés en ligne tout au long de la semaine du 22 juin.

Nous vous invitons à [revisiter le live de la Journée du 20 juin](#), avec au programme une table ronde sur l'accès aux soins et à la santé, des concerts, des cours de cuisine, etc. et à suivre les évènements au [programme de la semaine de réfugiés](#) et du [programme off](#) !

[Revisiter le live de la journée du 20 juin](#)

[Consulter le programme de la semaine des réfugiés](#)

Table ronde numérique sur l'apprentissage du français à l'occasion de la Journée Mondiale des Réfugiés

La Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France propose, dans le cadre des événements numériques organisés autour de la Journée Mondiale des Réfugiés 2020 par plusieurs associations avec le soutien de la Ville de Paris et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), une table ronde sur l'apprentissage du français, réunissant des acteurs œuvrant pour l'intégration socio-professionnelle des personnes réfugiées.



Cette table ronde, que vous pouvez visionner sur le site de la Maison des Réfugiés, réunit cinq acteurs et actrices impliqués pour l'intégration des personnes bénéficiaires d'une protection internationale et étrangères plus généralement :

- Lamia Allal, Directrice du Département Insertion et Formation, Association Esperem ;
- Armance Cartier, Conseillère en Insertion Professionnelle, Chantier d'Insertion Prélude, Association Aurore ;
- Isabelle Médou-Marère, Directrice Régionale, Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France ;
- Isabel Mendes, Conseillère en Insertion Professionnelle, Association Intermédiaire Réagir ;
- David Ratinaud, Chargé de projet, Réseau Alpha.

Les riches échanges lors de cette table ronde ont permis de mettre en lumière les initiatives et actions des acteurs et actrices de terrain pour favoriser l'apprentissage de la langue française par les personnes mais également de pointer certaines limites et pistes d'amélioration des dispositifs de formation linguistique existants.

Tous les participants expriment la nécessité d'ouvrir plus largement les dispositifs de formation linguistique, en prévoyant notamment le financement de dispositifs d'apprentissage de la langue française à destination des publics en cours de demande d'asile. Il apparaît également nécessaire d'adapter les cours de français aux publics visés que ce soit en transformant les méthodes pédagogiques aux attentes et besoins des personnes ou en prévoyant un rythme et des horaires d'apprentissages adaptés aux personnes qui sont par ailleurs salariées.

Cette table ronde aborde également la difficile question des financements des programmes de formation linguistique et différents intervenants pointent les difficultés engendrées par un mode de financement par appel à projet qui n'est pas pérenne, tant pour développer sur le moyen terme des programmes de formations que pour garantir aux personnes un enseignement professionnel de

la langue.

Enfin, la nécessité de garantir une sécurisation financière des personnes durant leur parcours de formation pour leur permettre de suivre sereinement leur apprentissage fait consensus parmi tou.te.s les intervenant.e.s.

Travailleurs de rue, en première ligne face à la crise sanitaire

Dynamo France, plateforme française du réseau international de travailleurs de rue Dynamo international vous invite à témoigner de votre expérience des mois passés.

La pandémie du Covid-19 a impacté une grande partie de l'humanité et imposé son actualité aux populations en situation de rue et aux personnes engagées à leurs côtés sur tous les continents.

En France, le choix d'un confinement a d'un même mouvement mis en lumière la présence des personnes sans-abri et des jeunes dans les rues, déstabilisé les dispositifs de veille sociale présents à leurs côtés et privé de nombreuses personnes des conditions matérielles nécessaires à leur survie.

Dans ce contexte, alors que la majorité des acteurs intervenant auprès de ces publics étaient confinés et contraints de poursuivre leur activité à distance, dans des conditions dégradées, les travailleurs de rue ont dû s'adapter à la situation pour poursuivre leur intervention auprès des publics et assurer une présence physique à leurs côtés.

Maintenir le lien en temps de distanciation sociale, quelle place et quel rôle pour les publics à la rue et ceux qui les accompagnent ? Pour que le « monde d'après » ne soit pas identique au « monde d'avant », Dynamo France souhaite favoriser un échange inter-professionnel sur les enseignements de la période et valoriser le travail de rue auprès de la population et des pouvoirs publics.

Vous souhaitez témoigner de votre expérience, participer à une analyse partagée du rôle des acteurs de la rue en période de crise et à sa prise en compte par les pouvoirs publics, rejoignez-nous pour un temps d'échange inter-professionnels en visio-conférence

Dynamo France organise 3 temps d'échange limités à 10 personnes :

- Lundi 29 juin (9h30-11h30),
- vendredi 3 juillet (9h30-11h30)
- jeudi 9 juillet (9h30-11h30)

Sur inscription au lien ci-après :

<https://forms.gle/NVwqV2EZtjvSKvR88>

Le lien de connexion vous sera transmis à la suite de votre inscription

L'équipe de Dynamo France se tient à votre disposition pour toutes questions, via l'adresse di.dynamofrance@gmail.com

Actualités des Groupes d'appuis opérationnels et travaux de la task force IAE – COVID 19

3E COMMANDE GROUPÉE SIAE à l'initiative des réseaux IAE IdF : GANTS, MASQUES, VISIÈRES ET AUTRES PRODUITS PROTECTIONS_ JUIN/JUILLET 2020

Dans le cadre des travaux engagés par la cellule de crise COVID-19 par le COR-IAE IDF (Groupe "Mesures sanitaires de reprise), des actions sont initiées

pour favoriser l'accès aux équipements de protections pour les SIAE d'Ile-de-France. Cette troisième commande concerne plusieurs produits sanitaires :

- **des gants,**
- **des masques jetables (0,5€ HT par unité),**
- **des visières (5,5€ par unité)**
- **des blouses lavables (9€ HT par unité)**
- **et d'autres produits de protection (produits entretien virucide, Gel...) .**

Plus d'informations sur ces produits disponibles sur le [formulaire de commande en ligne](#).

Les SIAE intéressées sont invitées à passer leurs commandes, **avant le 30 juin à 17h**, [via le formulaire en ligne : https://forms.gle/ZAWqF24hc5RurBy3A](https://forms.gle/ZAWqF24hc5RurBy3A)

Afin de limiter les coûts de livraison, les commandes seront à retirer sur un point de retrait départemental (lieu confirmé après la commande).

Contact :

Steven MARCHAND Chargé de mission FAS IDF, en charge du Groupe IDF « Mesures sanitaires de reprise » - steven.marchand@federationsolidarite-idf.org - Portable : 06 72 86 67 75

Groupe « Accompagnement financements SIAE »

Le groupe a produit un document qui dresse [un inventaire des solutions de soutien et d'appui financier proposées par divers partenaires et acteurs à l'attention des SIAE franciliennes](#). Il peut s'agir de reports de charges, d'exonérations, de mesures sectorielles, de prêts avantageux, de fonds dédiés...

[Télécharger ici](#)

Plans de reprise d'activité et adaptation de l'activité des structures aux règles sanitaires

La Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France a créé, dans son dossier partagé de ressources utiles vis-à-vis de la crise sanitaire, un [dossier dédié à la question des plans de reprise d'activité](#).

Vous pourrez y retrouver des exemples de plan de reprise d'activité ainsi que des documents de recommandations et préconisations utiles.

Recommandations de la DGCS concernant le secteur AHI

La DGCS a publié un [guide de recommandations](#) relatif à l'adaptation des structures d'hébergement, accueils de jours et structures de domiciliation en période de déconfinement.

Ce guide contient notamment des recommandations sur :

- L'organisation des structures pour éviter la contamination ;
- L'identification précoce des personnes présentant des symptômes liés au COVID-19 et les mesures à mettre en place dans la structure vis-à-vis des personnes et des cas contacts ainsi que la doctrine de test ;
- La tenue/reprise des entretiens sociaux avec les personnes accompagnées et la tenue d'activités collectives ;
- L'organisation des accueils de jour et des services de domiciliations ;
- L'organisation du travail en période de déconfinement ;
-

Ont été publiées avec ce guide, quatre annexes utiles :

- Une [annexe sur l'organisation de « secteurs COVID+ »](#) dans les structures d'hébergement ;
- Une [annexe relative aux règles d'entretien des locaux](#) ;
- Une [annexe pour accompagner les personnes dans l'auto-surveillance de leur température](#) (à destination notamment des personnes ayant été en contact avec une personne malade).
- Une [fiche de recommandations à destination des structures médicosociales](#) de soins résidentiels (LHSS et LAM) et CSAPA.

Tous ces documents sont disponibles dans le [dossier partagé](#) de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France contenant les ressources liées à la crise du COVID-19.

Dans chaque association, l'adaptation de l'activité et du fonctionnement des structures doit être pensée au regard des règles sanitaires nationales et de la nature de l'activité, de la configuration des locaux.

Concernant les structures du secteur de l'Insertion par l'Activité économique, des fiches conseils par secteurs d'activité sont publiées sur le [site du Ministère du travail](#), et sont actualisées et/ou complétées de nouvelles fiches régulièrement

Nous vous rappelons **l'importance de poursuivre la sensibilisation des salarié.e.s, bénévoles et personnes accueillies sur le respect des gestes barrières.** Des affiches pédagogiques dans ce sens et traduites sont disponibles sur le [dossier partagé](#) mis en place par la Fédération.

[Lire la suite sur notre site](#)

Cycle de webinars sur la reprise du travail en contexte de crise sanitaire due à la COVID-19

L'Ecole de Service Social de la CRAMIF propose un cycle de webinars sur la reprise du travail en contexte de crise sanitaire due au COVID-19. Plusieurs webinar sont prévus cette semaine, pour plus d'informations et pour vous inscrire vous pouvez consulter le document accessible [via ce lien](#)

Accès aux droits

Dispositif d'aller-vers pour favoriser l'accès aux droits de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)

Dans le cadre de l'ouverture de places d'hébergement exceptionnelles liée à la période hivernale et à la crise sanitaire, la Caisse nationale d'assurance maladie et la caisse nationale des allocations familiales vont lancer très prochainement une démarche d'accès aux droits en allant vers les personnes occupant ces places - hors places en centre d'hébergement pour personnes malades du COVID-19.

L'objectif est d'entamer avec les personnes hébergées de façon provisoire et éloignées du droit commun des démarches d'accès aux droits avant la fermeture des places ouvertes dans le cadre de la période hivernale ou de la mise à l'abri durant la période de crise sanitaire.

Des équipes mobiles constituées de professionnels des deux caisses interviendront conjointement pour rencontrer les personnes, les informer sur

leurs droits et les aider à les ouvrir. Si les gestionnaires de ces places le souhaitent et le peuvent, ils pourront mobiliser en renfort de ces équipes leurs intervenants sociaux, afin d'inscrire cette démarche dans l'accompagnement global proposé aux personnes et en faciliter la réussite. A défaut, les CPAM et CAF mobiliseront leurs propres ressources d'intervenants sociaux en complément de leurs agents gestionnaires de dossier.

Des référent.e.s en charge de ces équipes seront nommés dans chaque CAF et CPAM, la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France ne manquera pas d'informer ses adhérents des modalités pratiques de mise en place de ces équipes mobiles dans les différents départements franciliens.

Pour plus d'informations sur ce dispositif nous vous invitons à consulter le [document de présentation transmis aux acteurs associatifs par la CNAM et la CNAF](#).

Réouverture de la permanence interassociative « Suivis DALO » à Paris

La permanence interassociative (Comité Action Logement, la Fondation Abbé Pierre, le CASP, le Secours Catholique et l'Association DALO) consacrée au DALO reprend ses activités. Par ailleurs, **son objet s'est considérablement élargi** puisqu'elle vise désormais à les accompagner dans le cadre de :

- leurs **recours gracieux et en excès de pouvoir** (en cas de décision de refus de la COMED alors que le requérant rentre bien dans les critères),
- leurs **recours en injonction et indemnitaires** (en l'absence de relogement de personnes qui ont été reconnues prioritaires DALO).

(Attention, la permanence n'accompagne pas les ménages dans leur recours amiable, c'est-à-dire dans leur demande initiale pour être reconnu prioritaire DALO).

Pour obtenir un rendez-vous et être accompagnés dans leurs recours - avec ou sans avocat, selon les situations -, les ménages doivent d'abord les **contacter par téléphone**, munis de leur décision DALO, les **mercredis et vendredis matin, au 01.77.38.88.75**.

Pour télécharger la plaquette de présentation de la permanence (à diffuser largement) [cliquez ici](#).

Pour toute question sur le DALO/DAHO n'hésitez pas à contacter William Martinet, Chargé de mission Logement william.martinet@federationsolidarite-idf.org

Hébergement - Logement

Enquête du Comité de veille associatif DALO du 93

Les associations membres du Comité de Veille DALO de Seine-Saint-Denis contestent un point de doctrine de la Commission de médiation du département. En effet, cette dernière oppose l'inscription dans SYPLO et la reconnaissance DALO. Les ménages en structure d'hébergement et inscrits dans SYPLO se voient refuser leur recours DALO par la Commission au motif qu'une « démarche de relogement est déjà engagé ». Cette doctrine a déjà été jugée illégale par la Tribunal Administratif de Montreuil (jugement du 19/12/2019). Elle a des conséquences négatives pour les ménages puisque l'inscription dans SYPLO n'est pas la garantie d'un relogement rapide. Afin d'objectiver la situation, le Comité de veille associatif DALO a lancé une enquête pour recenser (anonymement) les ménages concernés et faire le point sur leur relogement.

Nous vous proposons donc de faire circuler aux structures d'hébergement du département de Seine-Saint-Denis le questionnaire de l'enquête disponible [en cliquant ici](#).

Pour toute question concernant le DALO/DAHO, vous pouvez contacter :

William Martinet, Chargé de mission Logement

william.martinet@federationsolidarite-idf.org

Prévention des expulsions locatives

Face à la pandémie de coronavirus, le gouvernement a reporté la fin de la trêve hivernale au 10 juillet. Les bailleurs de la Ville de Paris, Elogie-Siemp, Paris Habitat et la RIVP, ont fait le choix de **suspendre les expulsions locatives pour impayé de loyer jusqu'en octobre prochain**. Cette mesure permettra de faire le pont avec la trêve suivante et d'avoir une année blanche, soit aucune expulsion d'ici le 31 mars 2021.

Pendant la période de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, vous accompagnez des publics en difficulté pour payer leur loyer ? Des aides juridiques et financières sont possibles. [Crise sanitaire et impayés de loyer, les informations utiles, une vidéo de présentation réalisée par la Ville de Paris, la DRIHL, la CAF, action logement et la fondation Abbé Pierre vous apporte des informations utiles](#).

Besoins de conseils personnalisés, l'ADIL et la Fondation Abbé Pierre sont à votre écoute:

- [L'ADIL de Paris](#) au 01 42 79 50 50. Outre ce numéro, 4 autres lignes téléphoniques sont également ouvertes temporairement, pour vous accueillir : 09 70 461 221 ; 09 70 405 414; 09 70 461 023 ; 09 70 407 672
- [l'Espace Solidarité Habitat de la Fondation Abbé Pierre](#) : permanence téléphonique, du lundi au jeudi de 9h à 18h, le vendredi de 9h à 13h 01 44 64 04 40.

Actualités à destination des employeurs, des employeurs de l'ESS et des SIAE

Une nouvelle version du protocole en entreprise est entré en vigueur le mercredi 24 juin, venant remplacer celui mis en place le 3 mai dernier.

Il allège plusieurs dispositions notamment le critère de 4m² pour calculer la jauge d'accueil des personnes dans les locaux de l'entreprise. Le rôle du référent covid en entreprise est réaffirmé, et l'organisation spécifique de la circulation dans les locaux est maintenue.

Le nouveau protocole est consultable sur

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf>

Parution du Décret confirmant la possibilité de prolonger les contrats en SIAE et les contrats aidés PEC pour une durée pouvant aller jusqu'à 36 mois

La prolongation de durée d'agrément et de contrat de travail faisait partie des mesures d'ajustement annoncées par l'État pour accompagner les parcours d'insertion dans le secteur de l'IAE en lien avec la crise liée au COVID. Cette mesure permet à l'employeur de prolonger un parcours en SIAE au-delà des 24 mois maximum, en pouvant aller jusqu'au 36 mois de parcours. Cette possibilité impliquait une modification réglementaire du code du travail. La loi permettant la prolongation des CDDI jusqu'à 36 mois vient d'être promulguée ([décret consultable via ce lien](#)) .

Nous vous présentons ci-dessous ces nouvelles dispositions et les modalités d'application :

***Autorisation de prolonger les contrats d'insertion (CDDI et contrats de mission des SIAE, PEC, CDDT des EA) au-delà de 24 mois dans la limite de 36 mois**

Afin de prendre en compte les difficultés d'insertion professionnelle que pourraient rencontrer les salariés en sortie de parcours d'insertion, la loi autorise, à titre dérogatoire, la prolongation des contrats d'insertion au-delà de 24 mois pour une durée totale n'excédant pas 36 mois.

Les contrats visés sont :

- les contrats à durée déterminées d'insertion (CDDI) signés par les AI, ACI et EI ;
- les contrats de mission des entreprises de travail temporaire d'insertion ;
- les parcours emploi compétences (PEC) ;
- les contrats à durée déterminée tremplin (CDDT) mobilisés par les EA.

Sont éligibles les contrats signés à compter du 12 mars 2020 et jusqu'à six mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire, soit jusqu'au 10 janvier 2021 inclus. Cette mesure a donc une **portée rétroactive**.

La présente dérogation prévue par la loi s'ajoute – sans se substituer – aux dérogations déjà en vigueur et prévues par le code du travail, afférentes à chaque type de contrat.

***Éléments de mise en œuvre et articulation – pour l'IAE – entre prolongation des contrats et agréments**

Pour les structures de l'IAE, la prolongation du contrat ne vaut pas prolongation automatique de l'agrément délivré par Pôle emploi. Si le parcours du salarié arrive à son terme, il convient de demander à Pôle emploi, selon la procédure de droit commun, la prolongation de l'agrément, et **ce avant de contractualiser avec le salarié en insertion** ([cf. le décret](#)).

- En cohérence avec la disposition législative, la prolongation de l'agrément pour ce motif dérogatoire lié à la crise sanitaire sera autorisée dans la limite d'un an supplémentaire entre le 12 mars 2020 et le 10 janvier 2021 inclus.
- Afin de faciliter la gestion des prolongations par Pôle emploi, il est demandé aux SIAE de solliciter une demande de prolongation d'agrément au plus tard 15 jours avant la date de fin de l'agrément.

***Pour rappel, un report automatique de trois mois de la date d'échéance des agréments a été mis en œuvre entre le 17 mars 2020 et le 16 juin 2020 inclus.** ([cf. Q/R inclusion](#))

Pour tenir compte du confinement, la date d'échéance de tous les agréments délivrés par Pôle emploi ainsi que des PASS IAE délivrés par la plateforme de l'inclusion a été reporté de 3 mois pour tous les salariés en parcours. Cette prolongation est automatique et n'implique pas de démarche particulière auprès de Pôle emploi.

A titre d'exemple, la date d'échéance d'un agrément délivré en avril 2018 sera automatiquement portée à juillet 2020 à la place d'avril 2020 ; sans aucune démarche à conduire pour la SIAE. Les salariés en insertion au sein des SIAE qui peuvent poursuivre leur activité professionnelle peuvent le faire : dans ce cadre, les SIAE peuvent continuer à déclarer les heures travaillées et percevoir ainsi les aides au poste.

En conséquence, tous les salariés en cours de parcours ou débutant un parcours entre le 17 mars et le 16 juin 2020 inclus peuvent bénéficier de droit d'un accompagnement IAE pour une durée totale de 27 mois.

**Webinar FAS IDF « Présentation et démonstration de la
Plateforme inclusion sourcing et recrutement en SIAE »
2 juillet de 15h30 à 16h30**

Lancée dans le cadre du pacte ambition IAE, et expérimentée dans un premier temps sur 3 départements dont la Seine-Saint-Denis, **la plateforme de l'inclusion « ITOU » est ouverte depuis le mois d'avril à toutes les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) franciliennes.**

L'outil est en ligne sur : <https://inclusion.beta.gouv.fr/accounts/signup/>

Cette plateforme permet d'accompagner des candidatures dans le cadre de recrutements proposés par les SIAE, en complément des autres canaux de mobilisation de candidatures (Pôle emploi, partenaires locaux...).

C'est un outil dématérialisé qui vise à simplifier les démarches, tant pour les candidats que pour les SIAE. Cet outil co-existera pendant les prochains mois avec les démarches habituelles d'orientation et de validation des candidatures à l'IAE (éligibilité par Pôle emploi et les autres prescripteurs habilités), avant de devenir l'outil unique permettant de valider l'éligibilité à l'IAEL.

Au delà d'une nouvelle approche de mise en relation dématérialisée, la plateforme marque une rupture en ouvrant la possibilité, aux SIAE qui le souhaitent, de valider l'éligibilité et l'agrément d'une personne à l'IAE.

Si la SIAE décide d'activer elle-même l'éligibilité d'une personne à travers ce nouveau système de « Pass-IAE », la SIAE doit « évaluer » et valider l'éligibilité d'un candidat à partir d'une liste de critères fixés par la DGEFP (Ministère du travail).

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France organise, avec l'équipe en charge de la plateforme, un Webinar de « Présentation et démonstration de l'outil Plateforme de l'inclusion » à destination des SIAE. Il se tiendra le **JEUDI 2 JUILLET 2020 de 15H30 à 16H30.**

Nous vous invitons à vous y inscrire à l'aide du lien suivant :

<https://app.livestorm.co/itou/demonstration-de-la-plateforme-de-linclusion-federation-des-acteurs-de-la-solidarite-idf>

Création du fonds Résilience Île de France & Collectivités ouvert aux structures de l'ESS

La création du fonds « Résilience Île de France & Collectivités » est une initiative inédite, impulsée par la Région Ile-de-France en pleine crise covid-19, en partenariat avec la Banque des Territoires, et avec l'implication de plus de 70 collectivités locales franciliennes (Région, Métropole du Grand Paris, Départements, Ville de Paris, EPT et EPCI, Villes, ...).

Dès le 11 juin, toutes les petites entreprises et toutes les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) franciliennes affectées par la crise sanitaire et n'ayant pas – ou trop partiellement – pu bénéficier de soutiens bancaires, pourront se tourner vers le fonds résilience créé par le conseil régional.

L'aide cible les structures ayant reçu un refus de prêt total ou partiel. Réservé aux TPE et aux PME de moins de 20 salariés, et sans limite d'effectif pour les structures de l'ESS, ce fonds délivrera des aides remboursables sur 6 ans maximum. Assorties d'un différé de remboursement de deux ans, et considérées comme des quasi-fonds propres, leur montant variera entre 3 000 et 100 000 euros.

L'instruction des dossiers, déposés en ligne sur <https://www.iledefrance.fr/espace-media/fondsresilience/>, sera réalisée par les antennes des réseaux spécialisés dans l'accompagnement à la création et reprise d'entreprise : l'Adie, France active, France initiative et Réseau entreprendre.

Le Fonds prendra une décision dans un délai d'une semaine et à payer à J+12

Une nouvelle session de webinar IAE "COVID et mesures sanitaires en entreprises" proposée le 7 JUILLET DE 10H30 À 12H

Dans le cadre du groupe d'appui IAE IDF sur les "Mesures sanitaires et activités économiques", **une visio-conférence webinar avec le Pôle travail de la DIRECCTE IDF, est proposée aux SIAE en Ile-de-France le 7 juillet de 10h30 à 12h**, afin de répondre à toutes vos questions autour des **obligations et des recommandations aux employeurs pour respecter et mettre en œuvre les mesures sanitaires liées au COVID** (mise à jour des documents d'évaluations des risques, information des salariés, relations avec la médecine du travail...).

Inscription l'aide du formulaire en ligne :

<https://forms.gle/mThfYgwQFsHc7Ly97>

Nombre de places limité.

Pour toute information complémentaire :

Steven MARCHAND, Fédération des acteurs de la solidarité IDF

06.72.86.67.75 - steven.marchand@federationsolidarite-idf.org

Nouveau : Guide de lutte contre les discriminations dans les SIAE

Pourquoi parler et agir contre les discriminations ? Qu'est-ce qu'une discrimination et comment est-elle « fabriquée » ?

Vous trouverez dans ce guide « Lutter contre les discriminations dans les structures d'insertion par l'activité économique » du Coorace Ile-de-France les réponses à ces questions, avec des actions générales à mettre en place, ainsi que des fiches thématiques pour savoir comment gérer les discriminations des client.e.s, prendre en charge la parole d'un.e salarié.e, mettre en place l'égalité femmes-hommes et respecter les pratiques religieuses.

[Vous pouvez lire et télécharger le guide ici](#)

Appels à projets, Mécénats

Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) - Appel à projets 2020 ouvert jusqu'au 7 juillet

Cet appel à projets de la Région IDF vise à expérimenter d'autres solutions que celles aujourd'hui existantes en matière de formation professionnelle continue; il s'agit ainsi de rechercher des modalités innovantes de formation des publics, d'accès aux invisibles, d'adaptation des contenus répondant aux besoins du monde économique et tenant compte notamment des possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication, d'une construction de parcours vers l'emploi capable de répondre à des besoins non ou insuffisamment couverts. La Région Île-de-France et l'État ont fait le choix de consacrer une partie du Pacte régional à des propositions d'actions innovantes pouvant notamment émaner des 25 bassins d'emploi mis en place depuis mai 2018, de secteurs d'activité ou toutes autres problématiques métiers.

Ils souhaitent ici favoriser l'émergence de projets portés prioritairement par des nouveaux acteurs que ceux travaillant habituellement avec la Région et l'État et n'ayant déjà pu faire l'objet d'un soutien dans le cadre des financements précités.

Les actions attendues dans le cadre du présent appel à projet ciblent les publics les plus fragiles.

Quelle est la nature de l'aide ?

Intervention par subvention à hauteur de 50% maximum des dépenses éligibles du projet (60% si les bénéficiaires sont des publics défavorisés et/ou handicapés au sens du droit communautaire).

Quelles démarches ?

Pour candidater, vous devez répondre à l'appel à projets (AAP) PRIC 2020 publié sur le site de la Région en déposant votre note d'intérêt sur la plateforme des aides régionales: mesdemarches.iledefrance.fr avant le 8 juillet 2020 (soit au plus tard le 7 juillet 23h59).

Afin de compléter le panel des dispositifs de soutien financier, la Fédération IdF a référencé des appels à projets/manifestation d'/prix, qui pourraient vous intéresser. Dans le cadre de la crise Covid-19, certaines fondations et fonds de dotation ont étendu les dates de remises de réponses à appel à projet ou encore élargissent exceptionnellement les dépenses soutenues.

Valdelia, Appel à manifestation d'Intérêt ESS 2020 « COLLECTER ENSEMBLE, POUR UNE RÉUTILISATION SOLIDAIRE »

Expire le 30/06/2020

En 2020, Valdelia souhaite plus que jamais s'appuyer sur l'Economie Sociale et Solidaire pour développer la seconde vie du mobilier professionnel avec l'ensemble des acteurs de la filière.

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux structures de l'ESS qui souhaitent s'engager dans cette démarche en prenant part à des opérations exceptionnelles du point de vue du volume, en y assurant la coordination, la collecte, le stockage temporaire et/ou de la redistribution de mobilier de seconde vie au bénéfice d'organismes de l'économie sociale ou acteurs associatifs sur le territoire français.

Pour en savoir plus : [cliquez sur ce lien](#)

Fonds de dotation QUALITEL, Appel à projets « AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE LOGEMENT ET DE VIE DES PUBLICS LES PLUS DÉFAVORISÉS »

Expire le 14/07/2020

Le fonds de dotation QUALITEL soutient des initiatives en faveur de l'amélioration des conditions de logement et de vie des publics les plus défavorisés (jeunes désocialisés, personnes sans-abris, en perte d'autonomie, femmes isolée... De manière exceptionnelle cette année, les dépenses de fonctionnement correspondant aux surcoûts liés aux contraintes sanitaires pourront être intégrées aux demandes de dotation apportée par le Fonds de dotation QUALITEL.

Pour en savoir plus : [cliquez ici](#)

Fondation Caritas

Expire le 31/07/2020

La Fondation finance les projets qui donnent des réponses concrètes aux problématiques de mobilité, d'accès à l'emploi et à la formation, d'accès aux soins, d'habitat vétuste ou dégradé, d'inclusion numérique, ..., et qui permettent l'autonomisation des bénéficiaires.

Pour en savoir plus : [cliquez ici](#)

Fondation Agir sa vie

Expire le 14 septembre 2020

La Fondation AGIR SA VIE, placée sous l'égide de la Fondation de France, soutient des projets novateurs qui offrent à des personnes en situation d'exclusion, de grandes difficultés matérielles ou de détresse morale, la possibilité de sortir de leur situation et de devenir acteurs de leur propre vie et acteurs du développement durable de leur communauté familiale, locale, professionnelle...

L'aide de la Fondation AGIR SA VIE consiste en un appui financier pour un « coup de pouce » au lancement d'un nouveau projet, principalement sous la forme d'une subvention à l'investissement initial. La Fondation n'a pas vocation à soutenir les frais de fonctionnement ordinaires d'un projet. Elle soutient uniquement des projets collectifs qui correspondent à des actions pérennes.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

Fondation Baudoux :

Expire le 30 septembre 2020

La Fondation Baudoux permet aux associations qui œuvrent en faveur de l'insertion de bénéficier de fonds pour réaliser leurs projets. Les aides de la Fondation répondent essentiellement à un besoin d'investissement d'une association. Exceptionnellement, elles peuvent permettre de faire face à des besoins de fonctionnement à condition que l'aide de la Fondation ne devienne pas récurrente.

[Pour en savoir plus : cliquez ici](#)

Sève Emploi 2021 : candidatez auprès de la Fédération Ile-de-France !



Vous êtes une SIAE francilienne ? Vous souhaitez former l'intégralité de votre équipe à la médiation active avec les entreprises ? Candidatez au programme Sève Emploi avant le 9 octobre !

Le programme [Sève Emploi](#) vise à proposer à toute SIAE volontaire un accompagnement sur la **médiation active** et la professionnalisation de pratiques de relations à l'entreprise. En cette période compliquée, les SIAE sont plus que jamais des interlocuteurs pertinents pour soutenir et appuyer les entreprises dans leurs recrutements et l'intégration de leurs salariés. La relation entreprise demeure donc un enjeu stratégique pour l'IAE.

Le programme Sève Emploi, par le biais d'une formation-action auprès de toute l'équipe de permanents d'une SIAE, doit permettre de :

- faciliter le retour à l'emploi de droit commun de leurs salarié.e.s et les rendre autonomes sur le marché du travail de manière durable ;
- négocier les profils de poste de droit commun avec les entreprises et accompagner dans l'emploi ;
- valider un projet professionnel par la pratique de périodes apprenantes ;
- assurer un appui RH aux employeurs sur la phase de recrutement et d'intégration.

Le programme Sève Emploi se décline en plusieurs axes :

- 10 journées de formation-action auprès de toute l'équipe de permanents de la SIAE ;
- Une dotation de 20 000 euros l'année de formation ;
- La possibilité de bénéficier d'un financement supplémentaire sur les

- actions de suivi dans l'emploi ;
- Une animation territoriale du programme.

LE CALENDRIER

Étape 1 : Prenez connaissance de l'[appel à mobilisation](#)

Étape 2 : Si ce projet vous intéresse, contactez la Chargée de mission Sève Emploi en Ile de France – **avant le 09 octobre**

Étape 3 : Rencontrez la Chargée de mission Sève Emploi en Ile de France (contacts téléphoniques et une demi-journée sur site)

Étape 4 : La Chargée de mission Sève Emploi rédige une fiche de synthèse qui sera transmise au Comité de sélection national pour sélectionner les 90 SIAE à engager dans l'action en 2021

Étape 5 : **Si votre SIAE est sélectionnée, rdv début 2021 pour les premiers séminaires de direction.**

Vous êtes impatient de démarrer la formation ? Vous voulez en savoir plus sur la médiation active avant de candidater ? N'hésitez pas à vous inscrire sur la [plateforme de formation en ligne](#), gratuite et ouverte à tou.te.s, pour vous initier à la méthode Sève Emploi.

CONTACT :

Anaëlle ROLLIN, Chargée de mission Sève Emploi à la Fédération IdF

anaelle.rollin@federationsolidarite-idf.org

01 43 15 13 91

Renouvellement automatique des droits sociaux et accès à la réduction Solidarité Transports

Suite à de nombreuses difficultés rencontrées par les personnes bénéficiant du [renouvellement automatique de leurs droits sociaux du fait de la crise sanitaire](#) pour renouveler leur abonnement de transports en commun à tarif réduit, l'Agence Solidarité Transport a publié [sur son site](#) un article relatif aux documents justificatifs à joindre à leur demande.

Vous trouverez à suivre les modalités détaillées par l'Agence Solidarité Transport :

- **"AME : la prolongation des droits à Réduction 50% doit obligatoirement être demandée par le bénéficiaire.** Les bénéficiaires dont les droits AME périment entre le 12/03/2020 et le 31/07/2020 bénéficient d'une prolongation de leur AME de 3 mois, mais leur carte de bénéficiaire AME ne sera pas remplacée. Aussi, ces cartes seront exceptionnellement prises en compte pour 3 mois de plus. Par exemple, une carte AME périmant au 30/06/2020 sera considérée valable jusqu'au 3/09/2020 et donnera des droits à réduction jusqu'au 31/10/2020. Les bénéficiaires ayant déjà transmis leur carte AME ne sont pas obligés de la renvoyer et peuvent demander la prolongation de leurs droits par simple appel téléphonique ou via le formulaire de contact.
- **ASS** : Pôle emploi fournit à l'Agence Solidarité Transport les informations rendant possible la prolongation automatique des droits. **Les bénéficiaires autorisant l'Agence à consulter ces données n'ont aucune démarche à faire pour bénéficier de la prolongation de leurs droits.**
- **CSS sans participation financière : la prolongation des droits à Réduction Solidarité 75% doit obligatoirement être demandée par le bénéficiaire, attestation à l'appui.** Les attestations prolongées sont mises à disposition par les caisses d'Assurance Maladie. Elles sont

exigées pour toute prolongation des droits à Réduction Solidarité Transport. Elles peuvent être fournies par courrier ou via le formulaire de contact.

- **RSA** : la CAF fournit à l'Agence Solidarité Transport les informations rendant possible la prolongation automatique des droits. **Les bénéficiaires autorisant l'Agence à consulter ces données n'ont aucune démarche à faire pour bénéficier de la prolongation de leurs droits."**

Retrouvez également sur notre site toute l'actualité liée à l'épidémie du COVID-19

=> [Les outils mis en place par la fédération](#) (dossier partagé, boucle d'échange slack et tableau de recensement de la continuité d'activité des structures).

=> Les précédents articles d'information de la Fédération autour de l'épidémie COVID-19 :

[Veille et recensement des structures qui maintiennent leur activité : Pensez à actualiser vos données !!](#)

=> [Campagnes budgétaires : dématérialisation des envois](#)

=> [Dispositifs exceptionnels mis en place à Paris ;](#)

Aide alimentaire : différentes ressources [ici](#), [ici](#) et [là](#)

Santé :

- [Repérage des symptômes précoces, tests, identification des cas contacts et organisation des structures en période de déconfinement ;](#)
- [Nouvelles ressources d'informations à destination des personnes accompagnées ;](#)
- [Ouverture de la hotline "COVID-19" pour le projet Médecins Sans Frontières en Ile-de-France ;](#)
- [Centre de consultation COVID dans le 19e arrondissement de Paris ;](#)
- [Un numéro vert pour faciliter l'accès aux soins des personnes sans-abri ;](#)
- [Addictions et confinement ;](#)
- [Mise en place d'un dispositif national de soutien médico-psychologique aux soignants et aux personnels en charge de l'accompagnement ;](#)
- [Aide médicale d'Etat : des modifications ;](#)
- [Les services départementaux de la protection maternelle et infantile en IdF et à Paris ;](#)
- [Dématérialisation des demandes d'Aide Médicale d'Etat pour la durée de l'état d'urgence sanitaire](#)
- [Santé des personnes durant la période de confinement \(accès aux soins et aux droits, santé mentale, addictions\)](#)
- [Informations sur l'accompagnement de la fin de vie en structure d'hébergement et l'organisation des funérailles ;](#)

Accès aux droits :

- [Dimanche 28 juin, second tour des élections municipales](#)
- [Déploiement de la plateforme DomiFa ;](#)
- [Prolongation de validité des délais de demande de renouvellement des agréments, prolongations des attestations d'élection de domicile et délais de radiation des personnes domiciliées ;](#)
- [Prolongation des titres de séjour arrivés à expiration entre le 16 mai et le 15 juin 2020](#)
- [Domiciliation administrative;](#)
- [Prolongation des titres de séjour arrivés à expiration durant le confinement pour une durée de six mois ;](#)
- [Enregistrement de la demande d'asile ;](#)
- [Renouvellement des cartes ADA \(Allocation pour demandeurs d'asile\);](#)
- [Dématérialisation de l'envoi des documents pour les allocataires n'ayant pas l'application "Mon compte CAF" ;](#)
- [ASE : continuité de la prise en charge des mineurs au-delà de 18 ans ;](#)
- [Continuité d'accès aux droits sociaux en période d'état d'urgence sanitaire ;](#)
- [Attribution de logement social et COVID-19 ;](#)

Actualités dans le secteur de l'asile :

- [Actualités au 19 mai 2020](#)
- [La fédération engagée auprès des SIAE pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes bénéficiaires d'une protection internationale](#)

Hébergement - Logement :

- [Publication du nouveau Guide pratique de l'ACD parisien](#)
- [Prestataires pour le nettoyage et la désinfection des appartements, chambres et espaces](#)

[collectifs](#)

- [Admissions en structures d'hébergement](#)

Accompagnement social :

- [Un guide sur l'accompagnement social à distance ;](#)
- [Recommandations relatives au suivi social et à l'orientation des potentielles victimes de violences intrafamiliales ;](#)
- [Informations relatives à l'accompagnement des publics demandeurs d'asile et étrangers ;](#)
- [Apprendre le français en confinement](#)
- [Réflexions et points d'alerte sur les enjeux d'éthique du numérique en situation de crise sanitaire aigüe](#)

Informations à destination des employeurs et employeurs SIAE

- ["Ensemble pour l'emploi" : la nouvelle plateforme de recrutement régionale ;](#)
- [Une plateforme dématérialisée pour diversifier les canaux d'orientation et recrutement des candidat\(e\)s pour des parcours en SIAE ;](#)
- [Chômage partiel : l'État allonge le délai de dépôt des demandes par les employeurs ;](#)
- [Modalités d'activation du dispositif du chômage partiel ;](#)
- [Remontée et suivi des Réseaux « questions réponses des employeurs et des SIAE » auprès de la DIRECCTE Ile-de-France ;](#)

Informations à destinations des SIAE

- [Informations relatives aux structures bénéficiaires d'aides du Fonds Social Européen \(FSE\) ;](#)
- [Mesures mises en place à destination des Structures d'Insertion par l'Activité Économique \(SIAE\) et demandeurs d'emploi ;](#)
- [SEVE emploi : continuez à vous former via la plateforme en ligne](#)
- [Mobilisation des structures de l'Insertion par l'Activité Économique dans le cadre du projet "Résilience" ;](#)

Accès à la culture, aux loisirs et apprentissage du français en période de confinement :

- [Ressources pour le maintien du lien social, l'accès à la culture et aux loisirs en période de confinement;](#)
- [Apprentissage du français en période de confinement.](#)

Appels à projet et fonds spécifiques :

- [Ouverture d'un fonds d'urgence par la Fondation des Petits Frères des Pauvres ;](#)
- [Appel à projet - Axe 7- Fonds Initiatives Locales contre l'Exclusion \(FILE\) ;](#)

Mobilisation des bénévoles et initiatives :

- [Face à la baisse des effectifs dans les structures : mobiliser les bénévoles et la réserve civique ;](#)
- [Actions de bénévolat et/ou de mécénat de compétences mobilisables gratuitement](#)
- [Solidarité numérique](#)

Aménagement des missions de service civique :

- [Information à destination des structures accueillant des volontaires en mission de Service Civique.](#)

Contact :

Clotilde Hoppe, 01 43 15 13 93

clotilde.hoppe@federationsolidarite-idf.org

Elise Noël-Chevalier, 01 43 15 80 11

elise.noel-chevalier@federationsolidarite-idf.org

Copyright © 2020 Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile de France, All rights reserved.

Contact :

contact@federationsolidarite-idf.org

Le Règlement Européen sur la Protection des Données (REPD) vient d'entrer en vigueur. La loi oblige dorénavant les sites internet à dire ce qu'ils font avec vos données. A la Fédération des acteurs de la solidarité IdF, rien n'a changé : on ne communiquera jamais vos données à des tiers.

Si vous voulez vous désabonner de la newsletter, vous pouvez [modifier votre profil](#) ou vous [désinscrire](#) mais sachez que nous, on préfère rester en contact avec vous.

À bientôt !



This email was sent to <<Email Address>>

[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)

Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France · 30 boulevard de Chanzy · Montreuil 93100 · France

